

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 07 AVRIL 2021

### DÉLIBÉRATION N° B.2021-23

### REALISATION D'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DES MONEDIERES ET DE LA VALLEE DE LA CORREZE – PROJET 2021-2023

Date de la convocation  
29/03/2021

Nombre de délégués  
En exercice : 23  
Présents : 13  
Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le 7 avril 2021 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE. L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus. Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise	x				
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.			x		
ORVAIN Jérôme			x		
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly					
23 DEFEMME Catherine	x				
SIMONET Valérie		C. DEFEMME	x		
87 LARDY Brigitte	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles	x				
MOUNAUD Patrick	x				
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise			x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	6	1		7	7
TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

### **Participaient également à la réunion :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Monsieur Guillaume RODIER (Chef du Pôle Gestion de l'Espace du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

### **CODE PROJET : 1105**

#### **Charte de Parc 2018-2033 :**

##### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales**

**Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 1 : Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables**

**Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur**

#### **Contrat de Parc 2018 – 2021**

**Fiche projet n°1 : Observatoire de la diversité biologique, inventaires et valorisation des données**

**Fiche projet n°3 : Conservation et gestion des milieux rares et remarquables, en particulier les SIEM**

**Fiche projet n°26 : Éducation au territoire pour le jeune public**

**Fiche projet n°27 : Éducation au territoire à destination du public adulte**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** la délibération n°2017. 2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président

#### **Considérant :**

- L'apport de connaissances nouvelles qu'un tel projet génère ;
- L'articulation du projet avec les autres programmes du Parc ; Trame Noire, RICE, étude des continuités écologiques, programme éducatif du Parc, etc. ;

## Contexte :

---

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) a décidé en octobre 2020 de répondre à l'appel à projet, lancé par l'Office Français de la Biodiversité, sur les Atlas de la Biodiversité Communale. Le premier dépôt de candidature n'a pas été retenu. Le bureau syndical d'octobre 2020 avait souligné l'intérêt structurant pour les missions du SMAG PNRML des investigations permises par cet appel à projet. En effet, au-delà de renforcer la mission « Patrimoine naturel » du Parc, d'augmenter la connaissance naturaliste sur le territoire, il s'agit aussi d'améliorer la prise en compte de la biodiversité par les politiques publiques et le grand public dans la gestion, l'aménagement du territoire, et tous projet petits ou grands.

La réalisation d'Atlas de la biodiversité communale (ABC) sur le territoire du Parc répond directement à plusieurs enjeux et objectifs posés par la Charte de Parc 2018-2033, à savoir ; « compléter les inventaires d'espèces et de milieux, gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables ». Les atlas participent de manière plus indirecte à renforcer la cohésion des habitants et acteurs autour de biens communs mésestimés, via des opérations d'animation, de sensibilisation et de partage de connaissances.

## Description du projet :

---

Ce projet est l'occasion d'une collaboration forte avec les partenaires historiques du Parc (associations naturalistes du territoire notamment), en renforçant les liens avec les élus municipaux (70% des équipes municipales ayant été renouvelées lors des dernières élections : il s'agit ici d'une véritable opportunité à saisir pour mettre la « Nature » au cœur des préoccupations locales).

En plus de la connaissance naturaliste à acquérir, les inventaires vont permettre de nourrir et d'incrémenter d'autres programmes transversaux du Parc portés avec et pour les collectivités et leurs habitants : la candidature du Parc au label de Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) à travers les inventaires de papillons nocturnes, le projet de LIFE Pollinisateurs, la valorisation de l'application Géonature (développée sur le territoire du Parc en 2020, qui sera mise en ligne en 2021), portail de saisie et de gestion de données naturalistes destinés aux techniciens du territoire mais aussi au grand public.

La réalisation d'ABC va également permettre de poursuivre et d'accélérer le travail engagé depuis 2016 sur les Sites d'Intérêts Écologiques Majeurs (SIEM) du PNR. Les SIEM sont des sites naturels identifiés par le Parc comme étant d'intérêt prioritaire. Ils concentrent notamment les forêts présumées anciennes, ayant un fort potentiel d'accueil de biodiversité. Six SIEM sont pour tout ou partie intégrés au périmètre cumulé des 9 communes visées par le présent projet. En parallèle, le périmètre d'investigation est concerné par 4 sites N2000 (3 ZSC et 1 ZPS).

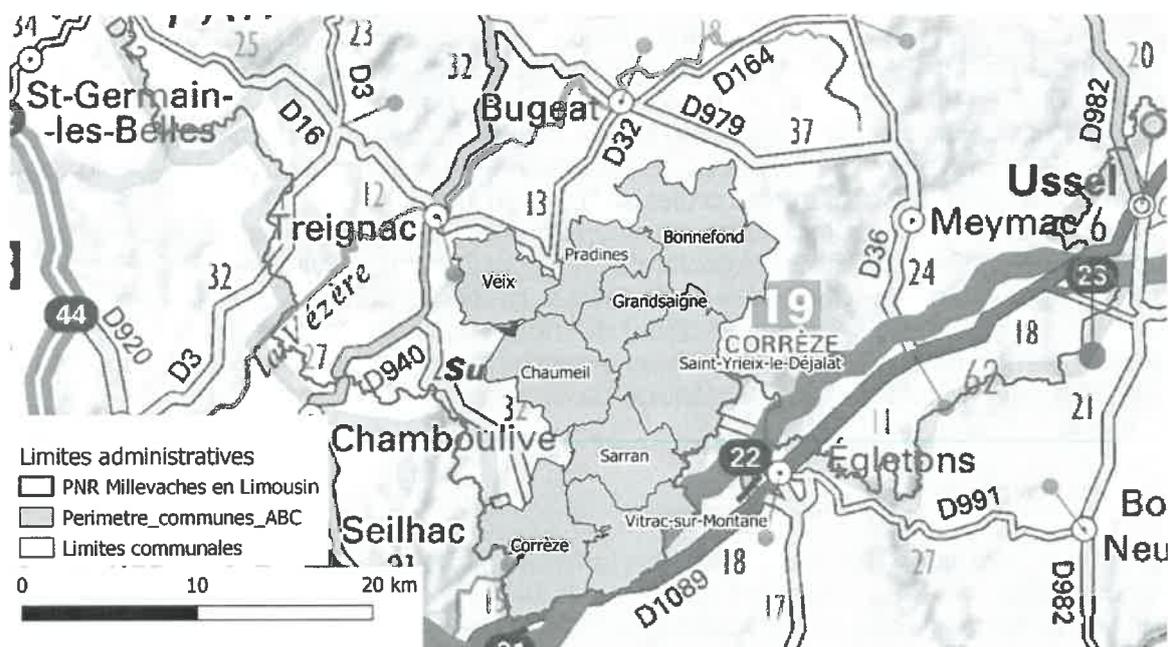
Le projet d'ABC prévoit de travailler avec les établissements scolaires des communes concernées, à travers le programme pédagogique annuel coordonné par la mission Education du SMAG PNR ML. Le projet d'ABC touchera aussi le grand public. En plus des animations et de sorties thématiques, il est imaginé de créer un défi famille « à biodiversité positive » initié par la Fédération des PNR qui a obtenu le soutien de l'OFB.

Le projet se veut donc être un sérieux palliatif aux déficits de connaissances naturalistes pour et avec les acteurs locaux et périphériques. Il vise à créer une cohésion forte autour de valeurs environnementales à découvrir et à partager.

9 communes ont été retenues dans le périmètre du projet. Il s'agit de :

- Bonnefond
- Pradines
- Grandsaigne
- St-Yrieix-le-Déjalat
- Veix

- Chaumeil
- Sarran
- Corrèze
- Vitrac-sur-Montane



Les **objectifs** peuvent se résumer ainsi :

- Poursuite de l'amélioration des connaissances naturalistes et homogénéisation à l'échelle communale du niveau de connaissance à minima à hauteur de celui des périmètres types SIEM ou N2000.
- Amélioration de la cohésion des élus du territoire, des acteurs locaux, du grand public, et du public scolaire autour des valeurs environnementales du territoire partagé.

**Durée de réalisation** du projet : du 1<sup>er</sup> août 2021 jusqu'au 31 juillet 2023, soit 24 mois.

Cependant, les premiers mois du projet (août à décembre 2021) correspondent à du temps de travail financé à travers le contrat de parc (convenu avec le Conseil Régional séduit par le projet).

#### **Détails des inventaires et prestations.**

Les groupes taxonomiques suivants seront étudiés : oiseaux, chiroptères (chauve-souris), insectes nocturnes, orthoptères et odonates, reptiles, amphibiens, poissons, crustacés mollusques et mammifères.

La majorité des inventaires se feront à travers des prestations de services suite à des appels d'offre.

Du reste certains taxons (mammifères, amphibiens, ...) seront investigués au moins en partie en régie. Pour ce faire, des matériels spécifiques sont prévus à l'achat tels que des pièges photos, filets à papillons, pièges à insecte, etc. Est également prévu du temps de formation pour l'agent en charge du projet.

#### **Personnels mobilisés :**

Deux agents seront majoritairement mobilisés pour la réalisation du projet : le chargé de mission patrimoine naturel (60% de son temps de travail) en tant que coordonnateur du projet, et un(e) technicien(ne) naturaliste qui serait recruté(e) pour une durée de 8 mois à

temps plein en 2022 pour compléter les inventaires (soit en termes de taxon, soit en terme géographique), ainsi qu'à la saisie et l'analyse des données.

**Tableau des dépenses du projet :**

<b>Dépenses annuelles (€)</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Total</b>
Coûts agents éligibles	45 473	26 526	<b>72 000</b>
Coûts agents non éligibles	2 842	1 658	<b>4 500</b>
Frais de gestion éligibles (15% couts agents permanents)	6 947	4 052	<b>11 000</b>
Frais de gestion non éligibles (15% couts agents non permanents)	442	257	<b>700</b>
Matériels	15 000	0	<b>15 000</b>
Prestations	44 640	5 000	<b>49 640</b>
Frais de déplacement	3891	2269	<b>6 160</b>
Frais de mission	1 011	589	<b>1 600</b>
Formations	2 000	0	<b>2 000</b>
<b>Total</b>	<b>122 246</b>	<b>40 354</b>	<b>162 600</b>

**Plan de financement du projet :**

	<b>Dépenses totales (€ TTC)</b>	<b>Financement OFB (%)</b>	<b>Montant aide OFB (€)</b>	<b>Autofinancement PNR (%)</b>	<b>Autofinancement PNR (€)</b>
Coûts agents éligibles	72 000	80%	57 600	20%	14 400
Coûts agents non éligibles	4 500	0%		100%	4 500
Frais de gestion éligibles	11 000	80%	8 800	20%	2 200
Frais de gestion non éligibles	700	0%		100%	700
Matériels	15 000	80%	12 000	20%	3 000
Prestations	49 640	80%	39 712	20%	9 928
Frais de déplacement	6 160	80%	4 928	20%	1 232
Frais de mission	1 600	80%	1 280	20%	320
Formations	2 000	80%	1 600	20%	400
<b>Total</b>	<b>162 600</b>	<b>78%</b>	<b>125 920</b>	<b>22%</b>	<b>36 680</b>

Le projet proposé sur 24 mois, étudie les dépenses sur 19 mois de janvier 2022 à juillet 2023 (les phases de préparations méthodologiques, de lancement de marchés, ... étant financées via le contrat de Parc 2021) Le coût global est de 162 600 € TTC, financé à 78% par l'OFB. Si le SMAG PNR ML est retenu à l'appel à projet, ce financement est garanti. Des cofinancements ne sont pas exclus et seront étudié via la future programmation du contrat de Parc 2022-2024.

## Proposition :

---

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De candidater à l'appel à projet de l'OFB ;
- De solliciter les subventions auprès de l'OFB ;
- D'acter le principe de recrutement d'un agent technicien naturaliste pour accroissement temporaire d'activité (la création du poste sera proposée ultérieurement en conséquence du résultat de la candidature à l'appel à projet) ;
- D'explorer les pistes de co-financements au projet.
- D'autoriser le Président à :
  - Engager les dépenses liées à la réalisation du projet ;
  - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations ;
  - Signer les documents correspondants à la bonne réalisation du projet.
- De dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

## LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE :

- De candidater à l'appel à projet de l'OFB ;
- De solliciter les subventions auprès de l'OFB ;
- D'acter le principe de recrutement d'un agent technicien naturaliste pour accroissement temporaire d'activité (la création du poste sera proposée ultérieurement en conséquence du résultat de la candidature à l'appel à projet) ;
- D'explorer les pistes de co-financements au projet.
- D'autoriser le Président à :
  - Engager les dépenses liées à la réalisation du projet ;
  - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations ;
  - Signer les documents correspondants à la bonne réalisation du projet.
- De dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme

Le Président,  
Philippe BRUGERE

### **Voté à l'unanimité**

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 13.04.21 Et qu'elle a été affichée le 13.04.21  
Le Président,

REÇU LE  
13 AVR. 2021  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

